

**PRÉSENTATION
DU PLAN D'ACTION EN FAVEUR
DE L'ENTREPRENEURIAT ÉTUDIANT
UNIVERSITÉ PARIS-EST
MARNE-LA-VALLÉE**



www.enseignementsup-recherche.gouv.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR
ET DE LA RECHERCHE

1 - L'entrepreneuriat étudiant en France : état des lieux

Un déficit de culture entrepreneuriale en France

La France souffre d'un manque important de formation à l'innovation et à l'entrepreneuriat des jeunes. Pour y remédier, le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) souhaite développer les formations à l'entrepreneuriat, à l'innovation, encourager la prise d'initiative des jeunes, les faire contribuer à l'innovation et à l'émergence des activités de demain.

Susciter l'envie d'entreprendre des jeunes issus de l'enseignement supérieur et faciliter leur passage à la création d'activités suppose d'offrir à tout étudiant au cours de ses études la possibilité d'être formé à l'entrepreneuriat et à l'innovation, d'être accompagné et le cas échéant aidé financièrement.

L'objectif est de parvenir, en quatre ans, à 20 000 créations ou reprises d'entreprises par des jeunes issus de l'enseignement supérieur.

L'entrepreneuriat est aussi un levier de changement pédagogique dans l'enseignement supérieur : l'encourager suppose de valoriser la prise de risque, le travail en équipe, l'alternance, les stages encadrés, l'interdisciplinarité...

Des initiatives existent déjà

Il existe déjà des initiatives en matière d'entrepreneuriat étudiant sur le territoire :

- des écoles d'ingénieurs et de commerce ont développé des formations en matière d'entrepreneuriat et d'innovation ;
- des incubateurs existent dans les écoles, comme celui de l'ESPCI ParisTech, de Centrale Paris, Arts et métiers ParisTech, HEC Paris..., mais aussi dans des universités : l'incubateur « Descartes » au sein de l'université Marne-la-Vallée, ou plus récemment l'incubateur « Incube » de l'université de Rennes 1, ceux d'Aquitaine à l'université Bordeaux Segalen, à l'institut Polytechnique de Bordeaux à Pessac, ou celui de BEM Start à Talence... ;
- Depuis 2009, 23 Pôles de l'entrepreneuriat étudiant (PEE) rassemblent 227 établissements ; 1,1 million d'étudiants et près de 350 partenaires économiques. Près de 150 000 des 960 000 étudiants des établissements se situant dans le périmètre d'un PEE ont bénéficié d'un module lié à l'activité de ce PEE : 75 000 d'entre eux ont ainsi suivi un module d'information, 48 000 un module de sensibilisation, 15 000 un module de spécialisation et près de 8 000 ont obtenu un diplôme dans le domaine de l'entrepreneuriat ou de l'innovation.

2 - Un plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat étudiant

Mardi 22 octobre, Geneviève FIORASO, ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, a visité l'incubateur de l'université de Marne-la Vallée et présenté son plan d'action en faveur de l'entrepreneuriat étudiant.

Ces mesures s'inscrivent dans la continuité des annonces faites par le Président de la République lors des *Assises de l'entrepreneuriat*, qui se sont tenues, à l'initiative du Gouvernement, en avril 2013.

Cette politique en faveur de l'entrepreneuriat articule formation à l'entrepreneuriat, reconnaissance des parcours entrepreneuriaux dans les cursus et accompagnement de la démarche entrepreneuriale des étudiants et jeunes diplômés.

Elle vise plusieurs objectifs :

- atteindre 20 000 créations ou reprises d'entreprises par des jeunes issus de l'enseignement supérieur en quatre ans ;
- renforcer le nombre et l'ampleur des actions engagées dans les écoles et universités ;
- faire de l'entrepreneuriat un levier de changement pédagogique dans l'enseignement supérieur en développant la culture entrepreneuriale et toutes les compétences nécessaires pour la réalisation de projets innovants, en valorisant la prise de risque, le travail en équipe, l'alternance, les stages encadrés, l'interdisciplinarité...

Pour relever ces défis, la ministre a annoncé quatre mesures principales :

- ***généralisation des possibilités de formation à l'entrepreneuriat et à l'innovation pour les étudiants et leur meilleure reconnaissance dans les cursus***

Un parcours de formation entrepreneurial sera proposé à tous les étudiants, pour chaque cycle, licence, master, doctorat : initiation/sensibilisation au cours du cycle licence, formation/accompagnement au cours du cycle master et du doctorat. Tout étudiant qui le souhaite doit désormais avoir la possibilité de construire au sein de son établissement le parcours qui le conduira à la réalisation de son projet, quelle que soit le type de démarche entrepreneuriale.

Les projets de création d'entreprises seront mieux reconnus dans les cursus, grâce à l'attribution de crédits ECTS (*Système européen de transfert et d'accumulation de crédits*).

La nouvelle nomenclature des diplômes donnera de la visibilité à ces formations : en master, les intitulés « Entrepreneuriat et management de projets » et « Management de l'innovation » ont été retenus dans la liste des mentions actuellement en cours de concertation.

- ***lancement d'un appel à projet pour la constitution de 30 Pôles Etudiants Pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sur chaque site afin d'offrir aux jeunes un parcours entrepreneurial dans le supérieur***

Un nouvel appel à projets va être lancé auprès des établissements d'enseignement supérieur, des entreprises, des collectivités, afin de créer 30 Pôles Etudiants pour l'Innovation, le Transfert et l'Entrepreneuriat (PEPITE) sur la période 2013-2016.

Avec ce nouvel appel à projet plus ambitieux, l'enjeu est de créer une trentaine de PEPITE, un par communauté d'universités et d'établissements, pour couvrir l'ensemble du territoire et toucher tous les étudiants mais aussi pour intégrer en plus de la formation à l'entrepreneuriat, la dimension innovation et transfert.

Ouverts sur leurs écosystèmes socio-économiques, ancrés sur leurs territoires, les PEPITE auront un rôle de coordination pour la mise en place et la mutualisation des formations à l'entrepreneuriat et à l'innovation. Les PEPITE auront également un rôle d'accompagnement des porteurs de projets et devraient permettre de développer les incubateurs ou espaces de co-working au sein des universités, à l'instar de ce qui existe déjà dans des universités comme Marne-la-Vallée, Bordeaux, Rennes...

Les projets devront être déposés le 15 décembre et la sélection des projets retenus interviendra en janvier 2014.

Un financement en augmentation : le ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (MESR) et la Caisse des dépôts, conformément à la convention signée en avril dernier à Strasbourg pour les Campus d'@venir, augmentent fortement leur soutien à cet appel à projets, qui bénéficie d'un financement accordé par le ministère du redressement productif chargé des petites et moyennes entreprises, de l'innovation et de l'économie numérique (MDPMEIEN), en y associant les collectivités territoriales et des partenaires privés.

La part du financement de ces projets par l'Etat devrait s'élever à **4,6 millions d'euros sur trois ans**, avec une participation du MESR à hauteur de 3 millions (contre 1,2 million d'euros au titre du MESR dans le précédent appel à projets) et de 1 million d'euros de la CDC.

Un financement partenarial : les projets pour la période 2013-2016 présenteront un budget dont les ressources reposeront pour 50% sur la dotation de l'Etat et pour 50% sur les collectivités territoriales et des partenaires privés. Les PEPITE doivent être partenariaux et la gouvernance des pôles doit associer toutes les parties prenantes au projet : établissements, collectivités, entreprises.

- ***création d'un statut « étudiant-entrepreneur » pour les étudiants ou jeunes diplômés porteurs de projets de création d'entreprise***

L'étudiant ou le jeune diplômé porteur d'un projet de création d'entreprise pourra se voir attribuer par les établissements le statut d'« étudiant-entrepreneur ».

Ce statut sera ouvert :

- aux **étudiants en cours de formation**, dont le projet entrepreneurial pourra être pris en compte pour la validation du diplôme, via la délivrance de crédits ECTS ;
- aux **jeunes diplômés souhaitant créer leur entreprise** après l'obtention de leur diplôme, qui pourront continuer à bénéficier du statut d'étudiant et des droits sociaux associés, par le biais d'une inscription au sein d'un diplôme d'université (DU) « Création d'Entreprises Innovantes et Entrepreneuriat ». Cela permettra également aux jeunes diplômés de bénéficier d'une formation à l'entrepreneuriat et à la gestion, orientée vers la préparation et le lancement d'un projet entrepreneurial.
 - ***soutien financier aux meilleurs projets des étudiants ou des jeunes diplômés par la création d'un prix « Tremplin Entrepreneuriat Etudiant » dans le cadre du concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes***

Les meilleurs projets issus des PEPITE pourront se présenter au concours national d'aide à la création d'entreprises de technologies innovantes du MESR, qui proposera dès l'édition 2014 une catégorie « Tremplin Entrepreneuriat Etudiant ».

Jusqu'à 50 lauréats pour la création et le développement d'entreprises pourront être sélectionnés, avec un prix de 10 000 € pour la catégorie « création-développement » et de 5 000 € pour la catégorie « émergence ».

Quinze ans après son lancement, le concours est devenu un dispositif phare du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche. Seul dispositif de soutien à la création d'entreprises innovantes qui intervient en subvention et sans conditions de fonds propres, il constitue un dispositif unique en France et en Europe d'aide au démarrage de l'entreprise, avec 358 millions d'euros mobilisés depuis sa création. Depuis 1999, il a permis la création de près de 1 500 entreprises, caractérisées par un excellent taux de survie estimé à 70 %.

> Afin de mettre en place ces mesures, le MESR intégrera l'entrepreneuriat étudiant dans les contrats de site des objectifs de l'établissement et dans la procédure d'accréditation des établissements d'enseignement supérieur, introduite par la loi relative à l'enseignement supérieur et la recherche du 22 juillet 2013.

3 – Le pôle Entrepreneuriat étudiant dans l’Est Francilien (3EF), pionnier en matière d’entrepreneuriat étudiant

« Tous créatifs ! » : le dispositif

Le dispositif «Tous créatifs !» entend développer l’esprit d’entreprise et soutenir les projets des étudiants les plus entreprenants. Il s’adresse à tous les niveaux, de l’infra-bac au doctorat, et à tous les statuts : en formation initiale, continue et en apprentissage.

Le dispositif s’adresse aux étudiants mais aussi aux enseignants et aux chefs d’entreprise souhaitant découvrir des talents et parrainer de jeunes créateurs.

Une initiative labellisée

La mission « Entrepreneuriat Etudiant » du ministère de l’Enseignement supérieur et de la Recherche a labellisé le pôle « Entrepreneuriat Etudiant de l’Est francilien - 3EF », porté par l’université Paris-Est (UPE).

3EF entend développer, grâce au dispositif « Tous créatifs! » l’esprit d’entreprise et soutenir les projets des étudiants les plus entreprenants.

Ce nouveau pôle s’inscrit dans une démarche collective associant des établissements d’enseignement supérieur membres de l’université Paris-Est (UPE) : l’université Paris-Est Marne-la-Vallée, l’université Paris-Est Créteil, l’École des Ponts ParisTech et l’École Spéciale des Travaux Publics, du Bâtiment et de l’Industrie. Il mobilise également des acteurs du développement économique de l’Est francilien : l’Agence Descartes Développement, l’Agence de développement du Val-de-Marne, l’Incubateur Descartes, le Pôle de compétitivité Advancity, la Chambre des Métiers et de l’Artisanat, le Club Invest 77...

L’enjeu est de conduire le maximum d’étudiants vers la création ou plus largement vers l’esprit d’entreprise.

Il est organisé en trois phases :

- une journée de rencontre annuelle des étudiants, enseignants, acteurs socio-économiques autour des initiatives existantes ;
- un forum de mise en réseau et de parrainage de projets sélectionnés ;
- le visa, avec un examen par un jury qui sélectionnera les projets accompagnés par l’incubateur Descartes ou les pépinières partenaires.

Les formations à l’entrepreneuriat mises en place par les institutions académiques, les quatre junior entreprises, la mini-entreprise, le fonds documentaire dédié, le guide « L’entrepreneuriat étudiant », complètent ce dispositif. Les 50 000 étudiants, apprentis ou adultes en reprise d’études d’Université Paris-Est y trouvent les outils indispensables pour envisager une création ou une reprise d’entreprise dans les domaines les plus variés, notamment l’économie sociale et solidaire.